



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2019-089

PUBLIÉ LE 18 JUILLET 2019

Sommaire

Préfecture des Deux-Sèvres

79-2019-07-17-006 - Arrêté portant autorisation de déclassement d'un bien immobilier dépendant du domaine public ferroviaire à Niort (3 pages)

Page 3

Préfecture des Deux-Sèvres

79-2019-07-17-006

Arrêté portant autorisation de déclassement d'un bien
immobilier dépendant du domaine public ferroviaire à
Niort



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Service de la coordination et du soutien
interministériels
Pôle de l'environnement

Arrêté préfectoral portant autorisation de
déclassement d'un bien immobilier dépendant
du domaine public ferroviaire sur la commune
de Niort

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code des transports, notamment son article L.2111-21 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2141-1 ;

Vu la loi du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « Réseau ferré de France » en « SNCF Réseau » et l'établissement public dénommé « Société nationale des chemins de fer français » prenant la dénomination « SNCF Mobilités » à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu le décret n°2015-138 du 10 février 2015 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Mobilités notamment ses articles 43 et 47 ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 juin 2015 fixant le montant de la valeur des biens du domaine public ferroviaire appartenant à la SNCF, à SNCF Réseau ou géré par SNCF Mobilités au-dessous duquel les décisions de déclassement sont autorisées par le préfet ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités ;

Vu le dossier présenté par la société NEXITY PROPERTY MANAGEMENT au nom et pour le compte de SNCF Réseau ;

Vu l'avis réputé favorable du conseil régional Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'avis réputé favorable de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires au titre de l'article 43 du décret n°2015-138 du 10 février 2015 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Mobilités ;

Vu l'avis du 4 juin 2018 de la direction générale des finances publiques ;

Vu le courrier du préfet des Deux-Sèvres en date du 7 août 2018, informant NEXITY PROPERTY MANAGEMENT que l'État n'envisage pas d'acquérir le bien ;

Vu le courrier de la commune de Niort en date du 10 août 2018, informant NEXITY PROPERTY MANAGEMENT qu'elle n'envisage pas d'acquérir le bien ;

Considérant que le bien concerné n'est plus affecté à la poursuite des missions de SNCF Mobilités ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

ARRÊTE


Article 1^{er} : Est autorisé le déclassement en vue de son aliénation, de ce bien bâti figurant sur le plan joint en annexe du présent arrêté et désigné ci-dessous :

Commune	Rue	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
Niort	Rue du Nord	ES	126	3118
			TOTAL	3118

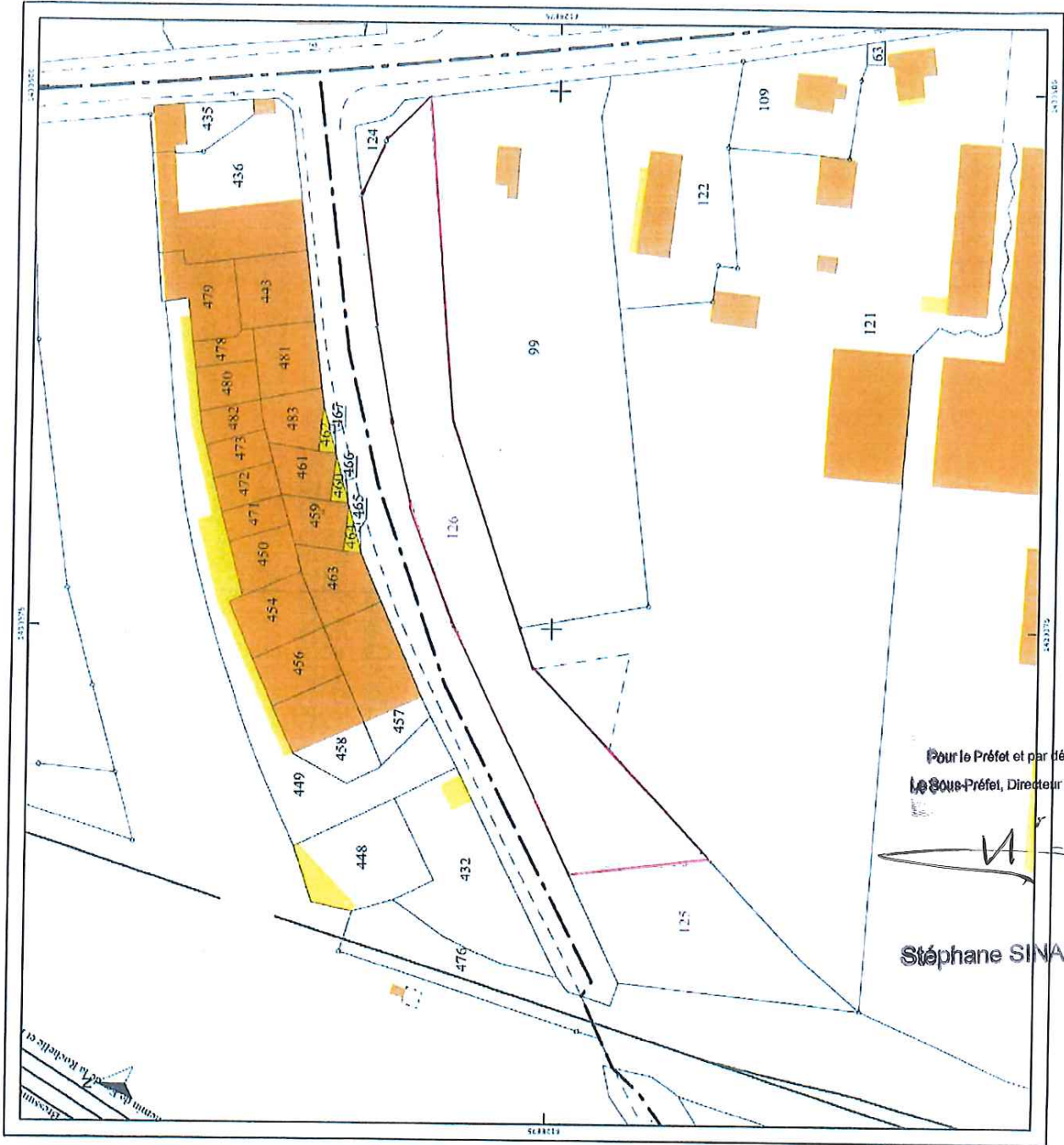
Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres et le directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Deux-Sèvres et dont une copie sera adressée à Nexity Property Management – 54 cours du Médoc – 33 300 BORDEAUX.

Fait à Niort, le 17 juillet 2019

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur de cabinet,



Stéphane SINAGOGA



Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

Stéphane SINAGOGA

<p>DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p>	
<p>Commune : NIORT (191)</p> <p>Section : ES</p> <p>Feuilles(s) : 000 ES 01</p> <p>Echelle d'origine : 1/1000</p> <p>Qualité d'édition : 1/1250</p> <p>Qualité du plan : P4 ou CP [20 cm]</p> <p>Date de l'édition : 25/06/2019</p> <p>Support numérique :</p>	<p>Numéro d'ordre du document d'arpentage : 10441J</p> <p>Document vérifié et numéroté le 25/06/2019</p> <p>A. Niort, Joanna Baudire Géomètre Signé</p>
<p>Cachet du service d'origine :</p> <p>PTGC</p> <p>171 Avenue de PARIS 79061 NIORT CEDEX 8 Téléphone : 05 49 09 96 65</p> <p>plgc.deux-sevres@dgfip.finances.gouv.fr</p>	
<p>CERTIFICATION</p> <p>(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)</p> <p>Le présent document d'arpentage, certifié par propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :</p> <p>A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____</p> <p>Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations affichées au dos de la chemise 6463.</p> <p>A _____, le _____</p>	
<p>Modification dressée par l'arpenteur</p> <p>D'après le document d'arpentage dressé Par BERTHOIME FREDERIC Réf. : 068.2019-190562 Le 03/05/2019</p> <p>(2)</p>	